

Conditions de consultation et accès distant

CONDITIONS DE CONSULTATION

- La documentation électronique est accessible depuis le portail documentaire de l'Université. [Aide en ligne](#)
- La consultation de la documentation électronique est soumise au respect de la [Charte du bon usage des ressources documentaires en ligne souscrites par le SCD](#).
- Certaines bases référencées sont gratuites et libres d'accès. La plupart sont au contraire des abonnements souscrits par l'Université : il est donc nécessaire pour y accéder à distance, de s'authentifier à partir du portail documentaire. Les identifiants sont les mêmes que pour les autres services numériques de l'Université (messagerie, wifi, etc.).

ACCÈS SUR PLACE À LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE

La documentation électronique est consultable sans authentification dans les locaux de l'Université, sur les postes reliés au réseau informatique de Paris Nanterre.

Les personnes extérieures à l'Université peuvent la consulter sur les postes dédiés dans les locaux de la Bibliothèque universitaire.

Les lecteurs extérieurs inscrits à la BU pour l'année disposent en outre de codes pour se connecter au réseau wifi de la BU et consulter ces ressources depuis leur propre ordinateur.

ACCÈS DISTANT À LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE

L'accès distant (hors campus) à la documentation électronique est réservé aux étudiants de Paris Nanterre régulièrement inscrits et aux personnels en activité de l'Université.

L'accès distant est possible via le portail documentaire de l'Université, en tapant le nom d'une base de données, d'un périodique ou d'un ebook dans l'onglet "en ligne". [En savoir plus](#) (aide en ligne sur l'utilisation du portail documentaire).

▶ Accès distant pour les étudiants

login = numéro d'étudiant

mot de passe : celui que vous avez choisi lorsque vous avez activé votre compte Université Paris Nanterre

Si vous êtes nouveau venu à l'Université, vous pouvez activer votre compte Paris Nanterre ici :

identite.parisnanterre.fr Vous pouvez à cette même adresse modifier votre mot de passe ou le retrouver en ligne.

Si un message "cette ressource est réservée aux personnels et étudiants de Paris Nanterre" s'affiche ? Cela signifie que vos droits à la consultation des ressources électroniques ont expiré. L'accès distant à la documentation électronique n'est plus possible 30 jours après la date d'échéance de votre inscription.

Si vous êtes récemment réinscrit et que vos identifiants ne fonctionnent plus pour la consultation des ressources en ligne, il vous faut réactiver votre compte Paris Nanterre à cette adresse sur identite.parisnanterre.fr.

▶ Accès distant pour le personnel administratif, les chercheurs et enseignants-chercheurs

Identifiant et votre mot de passe sont les mêmes que ceux que vous utilisez pour les autres services de l'Université (webmail, wifi, ouverture de session)

Si vous êtes chercheur ou enseignant-chercheur de l'Université et que vous n'avez pas d'identifiants Paris nous vous remercions de bien vouloir remplir ce [formulaire](#) en cochant la case "accès distant aux ressources électroniques".

Mis à jour le 20 juin 2019

<http://scd.parisnanterre.fr/services/documentation-electronique/conditions-de-consultation-et-acces-distant-623192>.